

Relations industrielles Industrial Relations



Le phénomène syndical, par Patrick de Laubier, Paris, Éditions Albatros, 1979, 221 pp.

Dimitri Weiss

Volume 34, Number 4, 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/029024ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/029024ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Weiss, D. (1979). Review of [*Le phénomène syndical*, par Patrick de Laubier, Paris, Éditions Albatros, 1979, 221 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 34(4), 829–830. <https://doi.org/10.7202/029024ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

capacité du salarié d'obéir à un ordre; l'ordre contraire aux prescriptions de la convention collective; le refus d'obéir justifié par un motif personnel du salarié; l'ordre portant atteinte à des droits personnels fondamentaux; le droit d'un délégué syndical de désobéir lorsqu'il se trouve dans l'exercice de ses fonctions.

De cette analyse, les auteurs retiennent que le droit de direction de l'employeur, sans avoir le caractère absolu qui existait autrefois, n'accorde pas «l'égalité totale des parties, notamment en face d'une divergence d'interprétation de la convention collective».

Ce dont les arbitres tiennent compte dans les exceptions à la règle générale du devoir d'obéissance, ce sont principalement des motifs apportés par les salariés à l'appui de leur décision de refuser d'obéir. L'existence de la convention collective n'a pas créé un régime juridique nouveau, mais en permettant aux salariés de justifier leurs actes, elle a contribué à donner son caractère plus humain aux relations professionnelles.

Cette monographie est une excellente synthèse. L'analyse de pas moins de 74 décisions arbitrales n'était pas une mince tâche pour les auteurs qui se sont donnés la peine d'en dégager les principales lignes directrices.

D'un point de vue pratique, elle sera fort utile aux praticiens du droit du travail, qu'ils soient eux-mêmes arbitres ou représentants des parties, et ceci d'autant que la publication en annexe de la liste de ces décisions arbitrales constitue une source de renseignements à souligner.

André ROY

Québec

Le phénomène syndical, par Patrick de Laubier, Paris, Éditions Albatros, 1979, 221 pp.

Ces deux dernières années ont vu coup sur coup, la parution de quatre ouvrages dus à Patrick de Laubier, professeur au départe-

ment de sociologie de l'Université de Genève, qui ne sauraient laisser indifférents ceux qui, à des titres divers, oeuvrent dans cette vaste aire multidisciplinaire que sont les relations industrielles.

Les Éditions techniques et économiques (Paris) publiaient ainsi, en 1978, un volume sur **L'âge de la politique sociale: acteurs, idéologies, réalisations dans les pays industrialisés depuis 1800**, et les Éditions universitaires (Fribourg, Suisse) un essai d'introduction à la sociologie sous le titre **Une alternative sociologique Aristote-Marx**.

L'année 1979 vit l'impression, par les Éditions Anthropos (Paris) de la thèse de P. de Laubier consacrée à **La grève générale en 1905: le mythe français et la réalité russe**, de même que, plus proche encore des préoccupations de ceux qui s'intéressent aux relations du travail, le libre objet de cette note, dont le sous-titre est **Syndicalisme et mouvements ouvriers**.

Dédié aux «militants du syndicalisme», **Le phénomène syndical** est le résultat d'une lente maturation, la rédaction des différentes parties le composant, publiées au fur et à mesure dans différentes revues, s'étant étendue sur une dizaine d'années.

Dans cet intéressant ouvrage, où l'approche dominante est celle de la sociologie historique, le premier chapitre, «Syndicalisme et mouvement ouvrier», s'efforce de présenter, par le biais, notamment, de ce que l'auteur appelle le syndicalisme d'encadrement et le syndicalisme libéral, une théorie partiellement explicative du syndicalisme et du mouvement ouvrier à partir des expériences de quelques pays industrialisés: Grande-Bretagne, France, Allemagne, États-Unis, la Russie d'avant 1919, et le Japon, ensuite l'U.R.S.S., le syndicalisme africain.

Le deuxième chapitre, consacré au «Cas du syndicalisme chrétien» (en Europe), développé essentiellement pendant la première partie du 20^e siècle, examine le phénomène en Belgique, Pays Bas, Allemagne, Suisse, Autriche, Hongrie, Italie, France et Espagne, et nous fournit un utile aperçu sur la Confé-

dération internationale des syndicats chrétiens, devenue en 1968 Confédération mondiale du Travail, et aujourd'hui sur son déclin.

Le troisième chapitre et le quatrième chapitre, sur « quatre inspirateurs du mouvement ouvrier (Owen, Proudhon, Lassalle et Hergen) et « Le projet marxiste dans les internationales ouvrières » sont consacrés aux influences personnelles qui ont entraîné, à des degrés variables, des évolutions collectives parfois fondamentales.

Le cinquième et dernier chapitre, sur « Le syndicalisme dans le monde contemporain », donne un tableau général du syndicalisme d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de « Syndicalisme et politique en Europe occidentale », « Syndicalisme et planification en Europe de l'Est », « Syndicalisme et entreprise aux États-Unis et au Japon », et « Syndicalisme et développement social dans le tiers-monde ».

La lecture de cet ouvrage me semble important à plusieurs titres: d'abord, parce qu'elle nourrit d'un arrière-plan historique nombre de nos connaissances sur la situation actuelle du syndicalisme; parce que l'auteur nous invite à sortir de l'hémisphère occidental dans lequel, dans nos différentes disciplines, nous sommes le plus souvent cantonnés en relations industrielles; parce que P. de Laubier est conduit par une démarche comparatiste qui apparaît féconde, et, enfin, parce que son livre se termine sur une riche bibliographie par chapitres - qui ne nous offre, pourtant, pas les noms d'éditeurs aux côtés de ceux des auteurs.

Dimitri WEISS

Université de Paris I

Spirits and Demons at Work: Alcohol and Other Drugs on the Job (second edition) by Harrison M. Trice and Paul M. Roman, Ithaca, New York State School of Industrial and Labor Relations, Cornell University, 1979, 268 pp.

Cet ouvrage reprend le contenu du

volume de 1972, en y ajoutant une nouvelle préface qui montre l'actualité du sujet, sept ans plus tard. Après avoir décrit l'alcoolique (ch. 1), les utilisateurs de drogue (ch. 2) ou d'opium (ch. 3), dans leurs habitudes de vie et leur comportement au travail, **Spirits and Demons** aborde le problème des risques d'accidents au travail (ch. 4) et des autres impacts sur le comportement au travail (ch. 5) de ceux qui abusent de l'alcool ou de la drogue. Le chapitre 6 examine les réactions des superviseurs aux problèmes. Les trois derniers chapitres abordent les moyens de remédier à la situation: stratégie dite de la confrontation constructive (ch. 7), problème de relations industrielles liés à cette stratégie (ch. 8), les solutions alternatives à cette stratégie (ch. 9).

L'impression générale qui se dégage de la lecture de ce volume en est une de sérieux, mais aussi de sérénité face au problème: les auteurs ont longuement travaillé et réfléchi sur le problème de l'abus de l'alcool et des drogues en relation avec le travail et débouchent sur une attitude positive. Les abus existent; il semble bien que la situation s'est détériorée au cours des décennies, mais il existe des solutions. Ces solutions supposent, entre autres, une connaissance aussi poussée et aussi systématique que possible du phénomène, ce que le volume se donne comme objectif et qu'il atteint en grande partie.

L'analyse systématique permet de s'attacher à certaines croyances populaires et de démystifier surtout le problème de la drogue. Ainsi, pendant que les habitudes de l'alcool sont nettement distinguées de celles de la drogue (pour les auteurs, l'alcool n'est pas une drogue, et les usages ou abus de l'un et l'autre répondent à deux « cultures » différentes), il n'est fait aucune distinction entre drogues légales ou illégales, les comportements au travail qui résultent de l'abus des unes ou des autres étant les mêmes. De même, une longue analyse est effectuée des concepts de maladie, habitude, abus, comportement démant, pratique, vice, etc., attachés à l'alcoolisme ou aux usages de drogue. De même, l'analyse systématique intègre les conclusions de recherches dans toutes les disciplines concer-